

MODALITÉS D'INSCRIPTION Rentrée 2026-2027

Formulaire à renvoyer complet à l'École de Musique de Pessac.

À partir du 1^{er} juin 2026 et dans la limite des places disponibles.

La confirmation d'inscription vous sera signifiée dans les meilleurs délais par mail.

Modalités d'inscription :

Le formulaire de demande d'inscription, dûment complété, doit être retourné à l'école de musique.

Soit en ligne ou par email ou remis sur place (coordonnées ci-dessus).

Nous vous informons que les demandes d'inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée.

Pour valider votre demande d'inscription, nous vous invitons à régler la somme de 34 € correspondant à l'adhésion à l'Association. Vous pouvez effectuer le paiement soit par chèque bancaire, à l'ordre de l'École de Musique de Pessac, soit en ligne par carte bancaire via la plateforme HelloAsso en utilisant le lien suivant :

<https://www.helloasso.com/associations/ecole-de-musique-de-pessac/adhesions/adhesion-2026-2027>

Documents à fournir :

- Attestation de 2026 de domicile pour les habitants de Pessac (*facture gaz/eau/électricité*) ou une attestation employeur si l'élève travaille à Pessac
- Attestation de quotient familial ou votre avis d'imposition (*revenus 2024*) (*indispensable pour le calcul de la cotisation annuelle*)
- Attestation de niveau musical (*si nécessaire*)
- Autorisation de droit à l'image

Certains cours instrumentaux sont soumis à des places limitées. **(piano, guitare)**

Si votre demande ne peut être acceptée faute de disponibilité, vous en serez informé avant la mi-juillet 2026, et votre adhésion vous sera intégralement remboursée.

Les tarifs de nos cotisations annuelles sont consultables sur notre site internet voir lien ci-dessous : [TARIFS 26-27](#)

Les cotisations sont payables lors de l'inscription définitive en septembre en 1, 3 ou 9 fois par chèque bancaire ou en 1 fois pour les autres modes de paiement.

Règlements acceptés : Espèces, Chèque bancaire, Carte bancaire en ligne (Hello Asso), Chèques vacances (ANCV/Connect)

Réduction acceptée : Pass'Culture de la ville de Pessac, réduction de 10 €

(à remettre soit le coupon de 6 à 25 ans ou le coupon Senior)

Prêt d'instrument :

Nous proposons un service de prêt d'instrument. Le tarif est de 80 € pour l'année.

Si vous souhaitez faire une demande, merci de l'indiquer sur la demande d'inscription.

Les attributions sont effectuées en fonction de la disponibilité et de l'ancienneté, avec une priorité accordée aux premières années. Un contrat de prêt et la remise de l'instrument s'effectue à la rentrée.